



TDR SEMINAIRE INTERNATIONAL DE FORMATION

**SYSTEME COMPTABLE DES
ENTITES A BUT NON
LUCRATIF**

Economie et Innovation
LE SAVOIR AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION

1.1- Présentation du séminaire

- Thème de la formation est intitulée : **Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL)**
- Responsable scientifique : **Pr Mamadou TOE**, Enseignant- Chercheur à l'Université Thomas Sankara, Maître de Conférences Agrégé en Sciences de gestion, ,
- Information session :
 - Régime : **Présentiel/Possibilité de suivre en ligne**
 - Période : **12- 15 Août 2024**
 - Période de cours : **8h00 à 14h00**
 - Lieu : **Ouagadougou, (hôtel Zumah ZAD en face du parking de Elitis Express)**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION

La 53eme session du Conseil des Ministres de l'OHADA qui s'est tenue les 21 et 22 décembre 2022 à Niamey (Niger) a adopté à l'unanimité des États présents et votants, l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif.

Ce texte, qui vient combler le vide laissé par l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) qui, en son article 5 exclut du champ d'application du système comptable OHADA (SYSCOHADA), les établissements de crédit, les établissements de microfinance, les acteurs du marché financier, les sociétés d'assurance et de réassurance, les organismes de sécurité et de prévoyance sociales et les entités à but non lucratif. Ce qui semble paradoxale car le même acte élargit, en son article 2, le champ d'application du droit comptable à toutes les entités produisant des biens et des services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent, dans un but lucratif ou non, des activités économiques à titre principal ou accessoires qui se fondent sur des actes répétitifs, à l'exception de celles soumises aux règles de la comptabilité publique.

Centre Africain d'Expertise en Gestion

Ce texte, qui vient donc compléter les dispositifs existants de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF), permettra d'harmonisation des pratiques comptables des entités à but non lucratif avec un dispositif comptable qui permet de traduire leurs activités selon des règles comptables appropriées, améliorant ainsi significativement la qualité de l'information financière produite au sein de l'espace.

Le système comptable des entités à but non lucratif est un système d'organisation de l'information financière ayant pour but de présenter les états financiers reflétant l'image fidèle de la situation financière, de la performance et des variations de la situation de trésorerie des entités à but non lucratif afin de répondre aux besoins des parties prenantes.

Ce référentiel comptable s'applique aux entités suivantes :

- ✓ les associations, les ordres professionnels et entités assimilées,
- ✓ les projets de développement et assimilés.

Après sa publication au Journal Officiel de l'OHADA le 22 février 2023, l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) entre en vigueur dans l'espace OHADA pour compter du 1er janvier 2024.

C'est pour préparer les acteurs à une mise en œuvre efficace de ce nouveau système que le Centre Africain d'Expertise en Gestion, Économie et Innovation (CAGEI) organise deux importants séminaires internationaux sur le SYCEBNL du **12-15 Août 2024 à Ouagadougou au Burkina Faso**.

Le Centre Africain d'Expertise en Gestion, Économie et Innovation CAGEI est un centre d'excellence créé en 2020 par un groupe de professeurs d'Université et experts professionnels pour répondre aux besoins des organisations en matière de recherche/études, de formation professionnelle continue, d'assistances/conseil et accompagnement et de recrutement. En matière de formation, notre but est de répondre aux défis d'adaptation et de renforcement permanent des ressources humaines des organisations, mettant à la disposition des structures des ressources humaines hautement qualifiées, compétentes et prêtes à affronter efficacement et entièrement de changements imposés par les évolutions perpétuelles de l'environnement des affaires. Le centre innove et se distingue par une approche originale répondant aux normes institutionnalisées les plus exigeantes et rigoureuses en matière de formation professionnelle continue. La rigueur de notre démarche formation, la qualité et le sérieux de nos intervenants nous ont déjà permis de gagner la confiance de prestigieux clients (ministères, Organisations internationales, entreprises publiques et privées).

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

2.1. Objectif général

Ce séminaire a pour objectif de permettre aux professionnels du domaine de maîtriser le nouveau système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL).

2.2. Objectifs spécifiques/ compétences visées

Les objectifs spécifiques visés par cette formation sont de :

- ✓ Maîtriser le cadre conceptuel pour pouvoir mieux se l'approprier
- ✓ Maîtriser la structure, le contenu et le fonctionnement des comptes du dispositif comptable des entités à but non lucratif applicable
- ✓ Maîtriser et traiter efficacement opérations et problèmes spécifiques
- ✓ Assurer le basculement efficace au SYCEBNL
- ✓ Produire les états financiers conformes à la nouvelle réglementation du SYCEBNL

2.3- Public cible

Ce séminaire est destiné à tous les professionnels du chiffre en particulier :

- ✓ Les directeurs administratifs et financiers
- ✓ Les chefs comptables et comptables
- ✓ Les auditeurs internes et contrôleurs de gestion
- ✓ Les experts - comptables et commissaires aux comptes
- ✓ Les vérificateurs fiscaux appelés à contrôler les entreprises
- ✓ Les responsables des ONG et Projets de développement
- ✓ Les dirigeants des Associations et des ordres professionnels
- ✓ Les responsables des sociétés coopératives
- ✓ Les formateurs, étudiants
- ✓ Toutes personnes intéressées

III-STRUCTURATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

3.1- Scénario pédagogique

La formation dispensée est en présentiel et comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués ou pratiques. La durée de la formation est de trois (03) jours en cours du jours de 8h à 17h. Des mises en activité permettent aux participants de s'approprier les concepts, et de comprendre comment les appliquer dans leur organisation et environnement.

3.2- Contenu de la formation

Le Système comptable des entités à but non lucratif, en abrégé (SYCEBNL) est subdivisé en quatre parties :

- ✓ définitions et cadre conceptuel ;
- ✓ structure, contenu et fonctionnement des comptes ;
- ✓ opérations et problèmes spécifiques ;
- ✓ présentation des états financiers

Pour permettre une meilleure appropriation du système, le séminaire est organisé autour de 4 modules à savoir :

- ✓ Module 1: Présentation, cadre conceptuel et plan de comptes
- ✓ Module 2: Opérations & problèmes spécifiques
- ✓ Module 3: Présentation des états financiers
- ✓ Module 4: Contrôle des comptes & Analyse financière

3.3- Profil du formateur

La formation est assurée par Joël MABUDU,

- ✓ Expert-comptable diplômé,
- ✓ Certifié aux normes internationales,
- ✓ Co-rédacteur du SYSCOHADA révisé et du plan comptable de l'UEMOA,
- ✓ Co-rédacteur du système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL)

Il est titulaire de plusieurs certificats de spécialisation portant notamment sur :

- ✓ Les normes comptables internationales,
- ✓ La gestion comptable et budgétaire de l'État (comptabilité publique),
- ✓ La finance de marché,
- ✓ La cession, acquisition et transmission d'entreprise.

3.4-Éléments d'approche méthodologique

L'objectif étant que les auditeurs ressortent transformés et immédiatement opérationnels dès la sortie de la formation, la méthodologie utilisée est essentiellement pratique et très interactive. La démarche andragogique tient compte des spécificités des auditeurs et est principalement axée sur des cas pratiques et le partage d'expériences (à la fois entre l'animateur et les participants, mais aussi entre les participants eux-mêmes), les cas pratiques, les simulations et les jeux de rôles.

IV-DUREE ET AUTRES MODALITÉS

4.1-Frais de participation

Frais de formation de chaque certificat est de 450 000 F CFA pour les candidatures individuelles et de 500 000 pour les candidatures institutionnelles. Les auditeurs devront s'acquitter des frais de formation par virement (voir RIB attaché), espèce ou par chèque au nom du centre avant le 05 février 2024 pour confirmer leur participation.

NB: les frais de formation sont payables avant le 10 Août 2024 et donnent droit aux pousse-café durant la session

4.2- Calendrier de formation

- Dépôt des dossiers : jusqu'au 10 Août 2024

- Dates : Ouagadougou les 12 et 15 Août 2024
- Période de formation : cours du jour 8h00 à 14h00
- Lieu : Ouagadougou (*Hôtel Zumah ZAD face au parking de Elitis express*)

4.3- Livrables

Après la formation, les participants auront droit à :

- Une attestation de formation
- Supports et outils pratiques du séminaire

Inscription

La fiche d'inscription disponible ici

- Ouagadougou : <https://forms.gle/rznkJtD1FuaRFy987>
- Bobo-Dioulasso : <https://forms.gle/zHdcuRukk9XtGZEq9>

Pour plus d'information sur nos offres de formation, Merci de visiter notre site Web www.lecagei.com

Contact

Info line 25 45 37 57

WhatsApp: +226 78398855

E- mail : cagei.int@gmail.com

infos@lecagei.com

